

VGE et l'égalité professionnelle entre femmes et hommes

Une femme à la barre : Nicole Pasquier, Secrétaire d'État à l'emploi féminin



Blanche Soussi,
Professeur de droit émérite,
Université Jean Moulin Lyon 3

Hommages et témoignages affluent depuis le décès de Valéry Giscard d'Estaing. Outre l'empreinte qu'il laisse dans le fonctionnement de l'Union européenne (UE), tous rappellent ses nombreuses réformes pour notre pays, en particulier pour les droits des femmes : on cite en boucle la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse, ou encore le divorce par consentement mutuel.

Mais sous sa présidence, une action décisive pour les droits des femmes au travail a été menée : celle pour l'égalité professionnelle, conduite, avec détermination et efficacité, par Nicole Pasquier. On s'étonne que cela ne soit pas rappelé, d'autant qu'il y a là tout un pan de la politique de VGE qui est ainsi occulté. C'est dommage. Explications.

Tout le monde sait que VGE a toujours été très attaché à sa région, l'Auvergne, mais ce que seuls, sans doute, les Lyonnais savent, c'est qu'il appréciait leur ville qui l'avait largement soutenu lors de sa campagne électorale. On se souvient que dès le début de son septennat, c'est à Lyon qu'il présida le premier Conseil des ministres décentralisé (le 11 septembre 1974).

En 1976, il allait choisir Lyon pour être le siège d'une nouvelle structure gouvernementale chargée des droits des femmes (en remplacement du Secrétariat d'État confié pendant deux ans à Françoise Giroud) : la Délégation Nationale à la Condition Féminine rattachée au Premier ministre, Raymond Barre. Une Lyonnaise, Nicole Pasquier, médecin psychiatre pour enfants, est alors nommée déléguée nationale.

Nicole Pasquier ouvrit de nombreux dossiers ; ceux qui concernaient le travail des femmes ont particulièrement retenu son attention : le dossier concernant l'égalité professionnelle, les discriminations et les disparités dans l'emploi des femmes (salaires, évolution de carrière, traitement, congé maternité), mais aussi le dossier concernant la situation des femmes d'artisans et de commerçants travaillant, auprès de leur mari, sans aucun statut juridique et donc sans aucun droit, aucun salaire, aucune reconnaissance professionnelle.



Nicole Pasquier

De réunions en réunions, de notes en notes, le travail de Nicole Pasquier allait politiquement porter ses fruits : il était, en effet, devenu évident que ses dossiers sur le travail des femmes appelaient des réformes législatives dans la logique des promesses électorales de VGE.

Le 10 janvier 1978, alors qu'elle réunissait à Lyon, comme régulièrement, toutes les déléguées régionales de France, elle est nommée Secrétaire d'État à l'Emploi Féminin auprès du ministre du Travail, Robert Boulin. Elle allait pouvoir poursuivre au sein du gouvernement l'action menée depuis deux ans.

Ce qu'elle fit avec une grande partie de son équipe lyonnaise qui l'avait suivie à Paris. Son action prend une autre dimension. Entre autres, des campagnes d'information (TV et affiches) sont lancées pour faire évoluer les mentalités et souligner, par exemple, que « *Trop de métiers n'ont pas encore de féminin* ».

Le dossier des conjoints d'artisans et de commerçants avance, en collaboration avec d'autres ministères concernés. Trois statuts

juridiques sont étudiés : le statut de salarié, de conjoint collaborateur ou d'associé. En 1979 et 1980, des décrets donnent à ces conjoints le droit d'être inscrits au registre du commerce et au répertoire des métiers et de participer aux élections aux chambres de commerce et aux chambres des métiers. Leur travail est enfin reconnu.

Ces réformes lancées en ce domaine ont très largement inspiré la directive européenne du 11 décembre 1986 sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante. Cela mérite d'être souligné, car il n'est pas si fréquent que des dispositions françaises soient à l'origine d'une harmonisation européenne ! S'agissant du dossier sur l'égalité professionnelle, Nicole Pasquier constitue un groupe de travail sur les disparités et les discriminations dans le travail des femmes : elle en confie la présidence à Jacques Baudouin, Maître des Requêtes au Conseil d'État. Des représentants de plusieurs ministères y sont représentés, de nombreuses auditions sont organisées (notamment de syndicats patronaux et de salariés), des enquêtes sont menées, des témoignages recueillis.

Le rapport lui est remis en octobre 1979. Il complète utilement ses réflexions et celles de son Cabinet : une concertation approfondie est menée avec les partenaires sociaux, et peu à peu, un projet de loi sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes prend forme.

Ce projet de loi est adopté en Conseil des Ministres le 16 janvier 1981. Le temps électoral n'a pas permis de le faire voter par le Parlement. Cependant, le texte ayant été soigneusement préparé en concertation avec toutes les parties prenantes, la gauche, arrivée au pouvoir en mai 1981, l'a trouvé ainsi tout prêt dans sa corbeille.

Nicole Pasquier est rentrée à Lyon où elle a repris son activité de médecin avec sa discrétion toute lyonnaise ; mais auprès de VGE, son action a été décisive pour l'égalité professionnelle. Les femmes d'aujourd'hui ne peuvent l'oublier, et encore moins sa conseillère technique que j'étais.